

Gare aux tentatives d'escroqueries financières !



© 2025 Les Echos Publishing

Livrets d'épargne à rendement boosté, crédits immobiliers et contrats d'assurance au tarif attractif... Face à une recrudescence des tentatives d'escroqueries, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) tire la sonnette d'alarme. Au cours du 1^{er} trimestre 2025, l'institution adossée à la Banque de France a relevé pas moins de 517 nouveaux sites ou entités proposant, en France, des crédits, des livrets d'épargne, des services de paiement ou des contrats d'assurance sans y être autorisés. Parmi les signalements reçus sur cette période, 92 % concernaient des offres frauduleuses avec usurpation de l'identité d'un établissement ou d'un intermédiaire financier dûment autorisé à commercialiser de tels produits, en France ou dans un autre pays de l'Espace économique européen.

Comment se protéger contre ces offres ?

En cas de sollicitation (par exemple, par téléphone, mail ou via les réseaux sociaux), il est conseillé de vérifier si l'interlocuteur ne figure pas sur la liste noire de l'ACPR et dispose bien d'un agrément pour fournir des services d'investissements en France. Des informations qu'il est possible d'obtenir en consultant l'un des registres suivants :

le registre des agents financiers (www.regafi.fr), le registre des organismes d'assurance (www.refassu.fr) ou le registre des intermédiaires en assurance (www.orias.fr). Si ce n'est pas le cas, il s'agit probablement d'une des nombreuses « arnaques » qui circulent sur internet !

Précision : la liste noire de l'ACPR est consultable en [cliquant ici](#).

Lorsqu'il est trop tard...

Si vous avez été victime d'une fraude, il est fortement recommandé de déposer plainte dans les meilleurs délais. Il n'est pas inutile non plus de contacter « info escroqueries » en appelant le 0 805 805 817 (service et appel gratuits du lundi au vendredi de 9h à 18h30) et d'effectuer un signalement sur www.internet-signalement.gouv.fr. Un signalement qui peut être utile pour empêcher d'autres tentatives d'escroquerie.

© 2025 Les Echos Publishing